

# Un spécialiste des transmissions résume les problèmes du système linky – et, en suite, sur les voitures électriques

## LETTRE D'UN SPECIALISTE DES TRANSMISSIONS

☐ Si ça vous intéresse...une très longue lettre qui éclaire un peu les choses...sur le système afférent aux nouveaux compteurs...dits intelligents...elle émane d'un ancien technicien très haut placé dans une grande firme..... comme pour amener de l'eau à mon moulin lisez donc ce qui suit.....

### CHAPITRE 1

... je n'ai que l'avantage de mon âge et de ma carrière au service exclusif des populations alors que ce que je constate aujourd'hui c'est la mise en place d'une prédation de la masse de la population, dans tous les domaines par les acteurs industriels avec la complicité d'élus et de gouvernants, incompetents, naifs ou corrompus ou les trois à la fois.

Avec l'affaire du système Linky nous dépassons la science-fiction et "1984" de Georges Orwell.

☐ Il s'agit pour un industriel qui a été un grand service public de s'approprier les données de l'ensemble des habitants de notre pays, à part quelques exceptions ultramarines. Et de devenir un opérateur mondial de Big Data. Ce n'est pas mon fantasme, cela figure en toutes lettres dans la convention avec l'ADEME, page 6. Si vous la lisez, vous verrez *qu'on parle de l'intérêt pour tous les acteurs de la filière électrique mais aucune allusion à celui du consommateur.* Tous ces grands organismes considèrent le marché des données comme l'or noir du 21<sup>ème</sup> siècle.

*Autrement dit, nous sommes des mines à exploiter !*

A tel point qu'EDF vient de créer une filiale dédiée au traitement des données.

☐ On nous présente cette opération sous couvert de la transition énergétique en parlant d'économies d'électricité *or rien que pour alimenter les gros consommateurs que sont les centres de données il faudra plusieurs centrales nucléaires.*

### CHAPITRE 2

☐ **Au plan économique** le consommateur a tout à perdre car sont déjà prévus des systèmes pour mettre en place *une échelle de prix en fonction du marché de gros qui a été prévu au niveau européen,*

sous la pression des lobbies. D'ores et déjà il y a un tarif saisonnier (4 saisons) avec des dates précises. Des opérateurs d'effacement (23 dans l'arrêté qui en traite) qu'il faudra bien rémunérer et les tarifs sont déjà fixés.

□ Au plan technique la technologie choisie est la pire car Erdf/Enedis n'a pas voulu partager le gâteau avec les opérateurs de télécoms. Le CPL est le moyen le plus économique pour eux. Pour les abonnés c'est le plus dangereux car le système transforme votre appartement en antenne.

Je parle bien de système et non pas de compteur. Le compteur Linky seul n'est que fragile car ses composants électroniques ne résisteront pas aussi longtemps qu'ils pensent aux conditions météo extérieures.

La maison est un lieu de repos ou l'on doit pouvoir dormir pour récupérer. Or on aurait les champs électromagnétiques jusqu'à 2,5 m des prises, autant dire partout. Les arguments d'Enedis sont hallucinants dans tous les domaines, aussi bien quand ils prétendent que les gens donnent leurs données partout et sans précautions et d'autre part quand ils disent que nous sommes entourés d'ondes ce qui est vrai mais ils n'ont pas dû remarquer qu'un compteur ça ne peut pas se débrancher contrairement au wifi ou au téléphone portable. Je répondais récemment à l'édito d'un maire qui disait d'une part qu'il n'était pas compétent en matière sanitaire (ce qui est faux juridiquement parlant mais juste en fonction de ses connaissances personnelles) et que d'autre part tous les lieux communaux étaient équipé wifi et ADSL (au passage il assimile 2 techniques qui n'ont rien à voir). J'expliquais que cette argumentation qui est celle d'Enedis est hallucinante. Cela revient à dire : "le tabac tue mais comme il y a des fumeurs obligeons toute la population à fumer !" et j'ajoutais : pour le seul profit des industriels. Il faut retenir ce type d'image qui peut faciliter la compréhension des moins informés.

□ Cela me fait arriver à l'aspect sanitaire des choses. En 1964 j'étais dans les transmissions et les problèmes dus aux ondes étaient déjà connus depuis 1959, tout au moins en France. Autour des radars il y a eu des morts.

A cette époque c'était un peu comme Marie Curie avec le radium : elle n'en connaissait pas le danger. De nombreuses études ont été faites à cette époque mais elles étaient couvertes par le secret défense car il s'agissait de technologies essentiellement militaires pour lesquelles les consignes d'emploi étaient draconiennes. A cette époque on faisait partie de l'OTAN et on s'alignait sur les normes américaines qui ne reconnaissaient que les effets thermiques alors que les pays de la sphère soviétique avaient mis en évidence les effets biologiques délétères à des niveaux très faibles. (Au début des années 60 il faut se souvenir de l'affaire de l'ambassade américaine qui a vu un nombre de cancers anormal chez des gens en pleine activité).

C'est cette différence d'appréciation qui fait qu'en France on a des normes 50 000 fois plus élevées qu'en Autriche à Salzbourg. Alors quand Enedis nous dit que le compteur émet 6 000 fois moins que la norme c'est risible. Les normes ont été décidées par l'armée américaine et les industriels pas pour la santé des peuples.

Il y a même des documents déclassifiés depuis 2010/2011 (comme par hasard après le développement de la téléphonie mobile ) qui disent en toutes lettres qu'installer des moyens de protections adaptés pour les travailleurs des OEM (Ondes Electro Magnétiques) serait moins profitable.

Les choses ont peu changé car un reportage suisse montre une réunion de IEEE, société de droit privé américain qui conseille l'Europe en matière d'OEM, où sont identifiés des représentants des opérateurs et de l'armée américaine. **Aucun chercheur indépendant dans le groupe.**

## CHAPITRE 3

- ❑ Cependant il faut être cohérent et accepter d'éteindre son portable si on assiste à une réunion de refus du système Linky. Habituez-vous à parler de système et pas seulement de compteur car Enedis répond toujours en terme de compteur qui n'émet pas plus que l'ancien, ce qui est vrai.
- ❑ Evitons aussi de faire des comparaisons non pertinentes comme par exemple le modèle canadien qui ne fonctionne pas au moyen du CPL mais par radiofréquences ce qui nous attend aussi plus tard avec l'ERL (boîtier de lecture "déporté") pour contrôler nos appareils ménagers. Pour ceux qui vous diraient que vous fantasmez, **je vous adresserai un document Enedis/Sogrid qui vous montrera qu'en douce avec la complicité de l'ADEME un système de puces compatibles CPL s'est mis en place.** Etudiez bien toute la fiche et surtout ce qui est écrit en petit dans la marge gauche.
- ❑ Au plan des textes de lois et malgré leurs acrobaties juridiques ils ont tout faux mais ils essaient de faire concorder les lois avec leurs souhaits.

## MAIS

- ❑ pour le code civil les lois ne sont pas rétroactives or avec les nouvelles CGV c'est ce qu'ils voudraient nous imposer.
- ❑ imposer un objet connecté à un citoyen (hormis les prisonniers sous bracelet électronique) est anticonstitutionnel.
- ❑ le code de la consommation considère une modification unilatérale d'un contrat comme une clause abusive et donc répréhensible. (sinon droit de résiliation)
- ❑ toutes les législations traitant de la santé humaine exigent que l'on prenne toutes les mesures pour se protéger et protéger les siens.
- ❑ la directive européenne sur les données qui prendra effet fin mai 2017 est très claire et très sévère pour une entreprise qui ne respecterait pas **"le consentement libre et éclairé"** du consommateur concernant ses données personnelles.
- ❑ j'ai même trouvé une directive de 2014 qui prévoit que le compteur d'électricité ne peut pas être modifiable à distance, c'est pourtant l'argument principal d'Enedis.

## CHAPITRE 4

- ❑ **Si maintenant on veut s'aventurer sur la question du comptage proprement dit là aussi c'est l'arnaque**, prévue de longue date. Souvenez-vous des miraculeuses ampoules basse consommation qu'ils nous ont imposées. Depuis 2013 elles sont interdites mais les stocks seront épuisés jusqu'en 2020. Elles sont dangereuses car émettrices d'OEM près de nos têtes et de vapeur de mercure très toxiques.

Pour votre info c'est une femme seule qu'on a voulu faire passer pour une folle qui a obtenu le retrait avec ensuite l'aide technique du CRIIREM. Il s'agit de la journaliste scientifique indépendante Annie Lobé qui a aussi fait les recours en conseil d'Etat pour le retrait du Linky.

Elle est quasi ruinée mais va poursuivre devant la Cour européenne car elle a montré que le conseil d'état était en conflit d'intérêts, le rapporteur public étant conseiller au cabinet de Fillon lorsque le système Linky a été mis en route.

❑ Regardez vos factures depuis 2010 les Kwh ont été remplacés en haut à gauche par des KVA. Ce qui n'est pas du tout pareil et fait entrer la notion de *Cosinus Phi* qui sur les factures se transforme en coefficient ce qui fait qu'on paiera plus cher pour la même quantité de courant consommé et les ampoules en question vont rapporter un maximum jusqu'à leur épuisement car elles ont un *Cos Phi* de 0,4 ou 0,5. Pour les moteurs ce sera un peu moins marqué car leur *Cos Phi* tourne autour de 0,9.

❑ **Quant aux dégradations constatées de l'électroménager cela prouve qu'ils ne respectent pas la législation sur la compatibilité électromagnétique.** Mieux, ça doit les arranger puisque les nouveaux appareils sont équipés des puces dont je parle plus haut et qui permettra, s'ils parviennent à leurs fins, à **commander vos appareils à votre place** en fonction de la charge du réseau.

"Les batteries de voitures serviront peut être de réserve d'électricité dans les périodes de pointe....."

(pour le moment les batteries de voitures ne peuvent pas servir d'unités de stockage, c'est une idée qui verra peut-être le jour d'ici quelques temps).

Ce sera très agréable pour celui qui partira au travail le matin de bonne heure et qui constatera que sa batterie a été vidée dans la nuit. En même temps quand les gens arriveront du boulot et qu'ils brancheront tous ensemble leur voiture électrique il pourra y avoir des problèmes mais il semble qu'ils n'aient réfléchi qu'à ce qui était leur but sans se soucier des conséquences.

❑ **On pourrait aussi évoquer les risques de piratage de black-out etc...**mais soit ils sont naïfs soit ils nous prennent pour des demeurés alors que les services internationaux les mieux protégés ont fait l'objet d'attaques, y compris le ministère français des Armées ou le Pentagone.

Pour résumer il n'y a que de très bonnes raisons d'entrer en résistance, ça va bien avec l'électricité, quand on sait que **tous les gouvernements successifs depuis Sarkozy se sont mis au service d'EDF contre le peuple français.**

**Il suffit d'avoir observé certaines chaises musicales entre politiques et industriels pour comprendre les choses. Tel ancien des télécoms devient ministre des finances puis pdg de la société qui enlève le premier marché du Linky ou, encore plus tordu, le 10 mai la ministre Royal qui sort un décret entre les deux présidences pour inverser la charge de la preuve du texte initial qu'elle avait signé elle-même.**

A savoir, car c'est important, il était prévu que l'autorisation soit demandée au consommateur concernant ses données personnelles. Avec une modification de quelques mots "sauf s'il s'y oppose" la messe est dite car celui qui ne sait pas ne pourra pas s'y opposer et c'est pour cela qu'Enedis ne veut pas trop de publicité sur ces sujets.

## DERNIER CHAPITRE.

Bref, j'ai essayé de faire le tour de la question bien que je sois fiévreux et fatigué pour vous donner des arguments simples dans vos actions. Pour ce faire j'ai épluché des milliers de pages de documents imbuables comme les directives européennes.

Maintenant des personnes plus compétentes dans chaque domaine ont pris le relais et je vous transmettrai sans baratin les documents qui me paraissent pertinents. En particulier une lettre aux maires, pointue, prise dans un blog de Mediapart où j'avais découvert **les textes du maire de Loubaut dans l'Ariège** qui, après avoir pris un arrêté de refus a subi une tentative de corruption qu'il dénonce.

C'est à partir de là que je me suis rendu compte que cette affaire était plus que suspecte et que j'ai entrepris d'enquêter au travers des textes.

Vous pourrez ainsi constituer un dossier d'information pratique à consulter ou à transmettre. Au plus les gens se rendent compétents, au mieux c'est pour le mouvement. Surtout éviter de dire des choses inexactes car *Enedis* nous cloue au pilori et décrédibilise tout le mouvement anti-système *Linky*.

Si vous intégrez ce long laïus vous en saurez autant que moi, ce qui ne doit pas nous empêcher de suivre l'évolution des choses car c'est si gigantesque qu'ils ne se laisseront pas arrêter facilement.

Déjà convaincre tous ceux qui ont le compteur dans la maison de ne pas se laisser faire et de dénoncer les menaces. C'est plus difficile pour les compteurs extérieurs qu'il faut protéger en s'appuyant sur **le jugement de la Rochelle** qui évoque notre légitime défense. Je vous enverrai ce jugement.

Je vous laisse en vous souhaitant bon courage et bonne lecture.

Cordialement.

## BATTERIES DE VOITURES ELECTRIQUES

❑ **Projet EDF-Enedis** : les batteries des voitures électriques serviront à compenser le manque d'électricité lors des périodes de fortes demandes en énergie.

Voilà la confirmation que les batteries des voitures électriques serviront à compenser le manque d'électricité lors des périodes de fortes demandes en énergie : Le projet se nomme **V2G** ..

*"Le réseau pourrait puiser dans la batterie l'électricité nécessaire pour répondre aux fortes demandes (lors de la pointe de consommation du début de soirée par exemple) ou pour pallier un manque ponctuel de production (lorsque la météo ne permet pas d'exploiter les énergies renouvelables par exemple). On parle alors de **Vehicule-to-grid (V2G)** : le véhicule électrique alimente le réseau en fonction des besoins du système électrique (modèle bidirectionnel) et lui offre un service de flexibilité...."*

❑ ce système bi-directionnel ne pourra fonctionner que si les véhicules électriques sont "branchés" (donc en charge).

➤ <http://www.smartgrids-cre.fr/index.php...Manage>

➤ [Les véhicules électriques / La technologie V2G ou le véhicule électrique comme levier pour... smartgrids-cre.fr](http://www.smartgrids-cre.fr)

C'est un peu le principe du Powerwall de mister Musk, sauf que lui c'est pour compléter sa propre alimentation et pas pour renvoyer sur le réseau Edf...

❑ **L'utilisation des batteries de voitures électriques comme source tampon est clairement actée depuis 2007 sur le site de la CRE, ainsi que son expérimentation depuis 2014 aux États-Unis.**

Programme V2G en Californie:

"Pour l'heure, les véhicules électriques de la base aérienne de Los Angeles contribuent à l'équilibre du système électrique de la Californie en injectant de l'électricité pendant les périodes de pointe et en consommant les surproductions temporaires."

Ceci-dit, la CRE précise aussi que

"Les systèmes de V2G ne sont pas prêts à fonctionner de façon industrielle, dès aujourd'hui. Il reste encore beaucoup de difficultés à lever et de solutions à trouver. Il est donc nécessaire d'investir dès aujourd'hui dans ces recherches et ces expérimentations pour que ces systèmes arrivent peu à peu à maturité.

Au-delà, l'effort fourni doit concerner l'ensemble du secteur du véhicule électrique qui devra atteindre une taille critique pour que les systèmes de V2G puissent être commercialisés. Il doit donc viser à lever l'ensemble des freins au développement du véhicule électrique,"

C'est écrit noir sur blanc sur le pdf émanant de la documentation d'ERDF

➤ <http://dl.free.fr/monV0D90z>

page 9 :

"Équilibre production / consommation : parmi les applications possibles, on peut imaginer, par exemple, qu'au moment d'un pic de consommation, les véhicules électriques branchés sur le réseau ne se rechargent pas, mais au contraire contribuent temporairement à équilibrer le réseau, qui reversera l'électricité ainsi "prêtée" une fois le pic passé."

❑ je suis plutôt dubitatif : quand une voiture électrique est reliée à une prise, c'est pour recharger la batterie qui, de fait, est peu chargée sinon à plat ??? En ce cas, "pomper" le peu d'énergie dont elle dispose

repousse d'autant la possibilité de l'utiliser à titre privé... Je n'utilise pas de véhicule électrique, mais j'imagine que dès que la batterie est à pleine charge, on la débranche, non ?

[DL.FREE.FR](http://DL.FREE.FR)

L'utilisation des batteries de voitures électriques comme source d'appoint lorsque la demande est trop importante est confirmée sur le site de la CRE :

➤ <http://www.smartgrids-cre.fr/index.php...Manage>

❑ **Propriétaire d'une voiture électrique ou pas, tous les "clients" (ex abonnés) paieront le déploiement des bornes de rechargement via la TURPE**, comme nous payons déjà le déploiement du Linky ainsi que son expérimentation !

*"Selon le ministère de l'écologie, cela pourrait donc représenter un coût total qui atteint les 10 milliards d'euros.... Ces coûts sont portés par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE), payé par l'ensemble des consommateurs d'électricité."*

➤ <http://www.smartgrids-cre.fr/index.php...Manage>

➤ [Les véhicules électriques / L'infrastructure de recharge](#)

➤ [smartgrids-cre.fr](http://smartgrids-cre.fr)